

Image not found or type unknown



Calcul congés payés et indemnité licenciement

Par **CélineT**, le **18/06/2009** à **22:05**

Bonjour,
Je vais être licenciée pour motif économique au 31 juillet 2009.
Je suis en CDD à terme imprécis depuis le 4 décembre 2007.
[s]Congés payés[/s]
J'ai acquis en tout 50 jours de CP depuis le 4/12/07; j'en ai pris 12.
Comment cela va t-il se passer ? L'entreprise va t-elle me payer mes CP restants et acquis ou vais je les perdre ?
[s]Indemnité[/s]
Se calculera t-elle sur la totalité de mes salaires brutes perçus sur toute la durée de mon contrat ?
Merci de votre réponse,
J'avoue être un peu perdue !
Cordialement
CélineT